REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 24 août 2023

Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse conjoint du département du territoire (DT) et du département de la santé et des mobilités (DSM)

Qualité des eaux de baignade du Rhône: aucune prolifération de cyanobactéries identifiée

Afin d'écarter tout risque de présence anormale de cyanobactéries dans le Rhône, l'office cantonal de l'eau (OCEau) a inspecté hier certaines des eaux situées au bord du fleuve et accessibles au public dans la zone des Evaux. Aucun "bloom" de cyanobactéries n'a été relevé et aucune condition propice à leur prolifération n'était à relever. Les analyses bactériologiques usuelles, dont les résultats sont tombés ce jour, écartent également une potentielle pollution d'origine fécale due à un déversement d'eaux usées.

A noter que ces mesures ont été effectuées à titre préventif et qu'aucun signalement de présence ou d'intoxication potentielles aux cyanobactéries dans le Rhône n'a été remonté à l'office cantonal de l'eau ou au service du vétérinaire cantonal ces derniers jours.

Une autre suspicion, cette fois liée à l'abreuvage d'un chien dans le Nant d'Avril vers le secteur fréquenté du pont de Merdisel a toutefois été signalée à l'office cantonal de l'eau le mercredi 23 août en fin de journée. Des examens ont aussi été réalisés dans ce secteur et aux alentours ce matin. Aucune présence de cyanobactéries n'a été détectée.

La présence anormale de cyanobactéries n'a encore jamais été identifiée dans les rivières ou fleuves à Genève. Elles prolifèrent généralement dans des eaux plus stagnantes. Les variations de débits du Rhône permettent régulièrement un renouvellement des eaux plus calmes situées vers les rives. Dans le Léman, aucun cas de développement anormal de cyanobactéries n'a jamais été signalé. La détection de cyanobactérie sur les lieux de baignade officiels est régulièrement réalisée lors des prélèvements pour les analyses bactériologiques.

Pour rappel, si un tapis très dense d'algues (rouges, bleues ou vert/bleu pour les cyanobactéries) est constaté dans une zone calme:

- Appeler le 118 (pour signaler la pollution);
- Ne pas se baigner;
- Surveiller les jeunes enfants afin qu'ils ne boivent pas l'eau et qu'ils ne portent pas à leur bouche des galets de la plage;
- Ne pas laisser les animaux se baigner ou s'abreuver.

En règle générale, la baignade n'est pas recommandée dans les cours d'eau pour des questions de sécurité (choc thermique, courant, etc.), de qualité variable de l'eau et pour la

protection de la faune ainsi que de la flore, spécialement en période de sécheresse.

Informations sur les cyanobactéries

Informations pour les vétérinaires et propriétaires d'animaux:

Il est important de surveiller son chien lors de baignades car plusieurs risques en dehors de celui des cyanobactéries existent lors de jeux dans l'eau. Un danger significatif existe surtout pour les jeunes chiens qui peuvent boire une grande quantité lorsqu'ils sont dans l'eau.

En cas de symptomatologie chez un chien pouvant faire penser à une intoxication aux cyanobactéries (abattement ou hyperactivité, hypersalivation, vomissements, diarrhée, convulsions/tremblements, difficultés respiratoires, muqueuses pâles ou cyanosées), contactez au plus vite votre vétérinaire ou celui de garde au T. 022 757 24 24.

Il est important de signaler le lieu de la suspicion d'intoxication à l'OCEau afin que des prélèvements puissent être pris dans les plus brefs délais le cas échéant.

Pour toute information complémentaire (MÉDIAS UNIQUEMENT):

- *Au sujet des analyses de l'eau: Mme Arielle Cordonier, biologiste, office cantonal de l'eau, DT, T. + 41 22 388 80 65;*
- *Au sujet des affaires vétérinaires: Dr Michel Rérat, vétérinaire cantonal, DSMT. + 41 22 546 56 00.*